Vol. L — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 6 AVRIL 1921 — No 20

ABONNEMENTS
Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces
Par pouce ....50 sous
ANNONCE LEGALES
1ère insertion, par ligne ......12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

MANITOBA
PUBLIE ET IMPRIMÉ
S LES MERCREDIS
communications concernant
ou l'imprimerie devront être
Le Manitoba
42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

LA LEGISLATURE

La session manitobaine marche toujours son petit bonhomme de chemin sans avoir l'air de vouloir faire de grands progrès dans la promulgation de lois importantes.

Cette session est unique dans l'histoire parlementaire de notre province.

Nos législateurs ont déjà donné deux mois de leur temps à la considération des projets du gouvernement sans qu'il y ait eu jusqu'à présent aucun résulat pratique.

Ce que c'est tout de même que de vivre dans un siècle pratique!

* * *

Le gouvernement marche avec circonspection.

Quant il voit qu'une mesure a toutes les chances d'être battue il la retire prudemment; quand il ne sait comment telle mesure sera accueillie par la députation, il convoque tous les groupes, il sonde le terrain, il tâche d'obtenir de chaque député une expression d'opinion qui pourra le diriger dans la route la plus sure à suivre et, toujours il fait de son mieux pour rejeter sur les épaules de la députation en général la responsabilité de la passation ou de la défaite des propositions soumises selon qu'il veut ou qu'il ne veut pas en voir le succès.

Ca n'est ni courageux, ni bien brillant comme initiative, mais c'est d'une prudence consommée.

Jusqu'à présent le gouvernement n'a encore passé aucune mesure de grande importance; plusieurs ont été retirées prudemment, d'autres sont gardées précieusement dans les casiers et l'on se demande actuellement quel sera le sort, en troisième lecture, du Bill pourvoyant au système du vote transférable, lequel Bill n'a pu vivre en deuxième lecture que grâce au vote de l'orateur de l'assemblée.

* * *

Même s'il faut reconnaître que notre Parlement manitobain n'est pas un parlement comme les autres, l'on doit admettre tout de même qu'il nous est donné quelques fois d'assister à des spectacles qui sortent de l'ordinaire.

La logique et le bon sens sont quelques fois malmenés avec une désinvolture qui renverse, même si l'on a été habitué à ce régime depuis longtemps.

Ainsi, par exemple, M. Bayley, le député d'Assiniboi, proposait l'autre jour, une résolution qui en deux mots se résumait comme suit.

"Notre système d'éducation et notre programme d'études devraient être amendés de manière à leur inculquer un esprit plus progressif." Ca voulait dire ce que l'on voudra bien; ça n'était pas malin, c'était plutôt incolore.

Le député d'Assiniboia en a cependant profité pour se lancer dans une attaque à fond de train contre le régime qui nous gouverne; il a passé à tabac l'enseignement du patriotisme, les chants de gloire à la marine anglaise; le drapeau a été frippé et il s'en est fallu de peu que le trône lui-même ne fut ébranlé.

Bref; la résolution toute candide qu'elle était en apparence, ne pouvait être acceptée par la chambre après les remarques dont elle avait été assaisonnée par le bouillant député.

Au nom du gouvernement, un député de Winnipeg, M. Cameron, proposait un amendement, presqu'aussi incolore et qui en tous cas ne pouvait troubler la conscience même du plus timoré; cet amendement consistait simplement a présenter un joli bouquet de fleurs à **l'advisory board** et au personnel de l'Université.

Tout allait jusque la pour le mieux, quand tout à coup s'est levé M. Bernier, député de Saint-Boniface, pour proposer à son tour son amendement et complèter le plat.

Empruntant les termes des motions précédentes cet amendement se lisait a peu près comme suit : "Et dans l'opinion de cette chambre le plus sûr moyen d'atteindre l'esprit progressif dans notre système d'éducation, d'aider au développement individuel et d'assurer la coopération intelligente et active des citoyens dans la société c'est de baser tout le système de l'éducation sur l'enseignement des principes fondamentaux du respect de l'autorité civile légalement établie et sur l'enseignement de la religion telle que donnée à l'humanité par Jésus-Christ".

Venant après les discours enflammés prononcés de part et d'autre, pour et contre l'autorité et la constitution du pays, l'on aurait pu compter sur un vote presqu'unanime des défenseurs de l'ordre dans la législature manitobaine.

C'est le contraire qui arriva.

Seuls Messieurs Bernier, Duprey, Talbot et Hamelin votèrent pour cet amendement.

Une quinzaine de députés y compris M. Boivin prirent la tangeante et allèrent prendre l'air dans les couloirs de la chambre, tandis que lesa utres députés et les membres du gouvernement se prononcèrent carrément par leurs votes contre cette proposition de M. Bernier.

Si quelqu'un peut nous expliquer la mentalité de ces messieurs, nous lui en serions reconnaissants.

Et oui! Tous ces députés venaient à peine dans l'après-midi de protester avec majestueuses paroles de leur dévouement au Roi, à l'autorité civile, aux institutions Britanniques représentés par le gouverneur-général en visite à Winnipeg et voilà que quelques heures après, avec un aplomb et un manque de logique remarquables ils refusent de souscrire à un amendement qui ne demande rien autre que l'enseignement du respect à l'au rité civile légalement constituée, et... pourquoi ce refus?

Parceque l'amendement demande en même temps que l'on enseigne la religion du Christ!

Et ce sont tous des chrétiens ! !

Mais cè sont des chrétiens du Manitoba et leur devoir est de protèger l'école nationale ! ! !

Citoyens, voilez-vous la face! car, si l'on enseigne la religion du Christ dans l'école, c'en est fait de l'école nationale et l'on ne peut plus canadianiser les immigrants qui viennent s'établir dans nos plaines ! ! !

Si ce n'était pas si triste, cette posture de nos dirigeants serait propre à nous faire tordre de rire, tant elle est cocasse, ridicule et bête.

Nous allons bien au Manitoba, nous marchons vite, mais vers quel abime dirigeons-nous nos pas?

Quant un parlement peut voter de gaiété de coeur l'insute à l'autorité civile, pour ne pas reconnaître la nécessité de l'enseignement de la religion du Christ,—ce qui est pire, car cela équivaut au blasphème,—nous avons le droit d'exprimer un sentiment de crainte pour l'avenir de la société dans cette partie de notre pays.

* * *

M. Bernier a aussi soumis à la chambre un projet de loi pour protéger les locataires contre les propriétaires qui leur refusent un loyer parce que ces locataires ont des enfants.

L'on était en droit de s'attendre à un vote unanime de la députation en faveur de cette mesure très morale et très juste.

La mesure a été battue sur la demande du Procureur-Général qui voyait dans cette mesure une attaque contre le droit de propriété.

Le vote a été de 23 à 25.

Il est assez probable que la question reviendra tôt ou tard sur le tapis.

Pour le moment, la question a été soulevée, les propriétaires ont reçu un avis dont ils feraient bien de prendre note.

S'ils ne deviennent plus sages nous croyons pouvoir leur dire qu'ils devront un jour payer les pots cassés.

* * *

Nos députés français suivent avec attention les débats de la chambre et comme de bons soldats ils se tiennent sur la première ligne d'attaque.

M. Talbot s'occupe du comité des comptes publics dont il est l'un des membres les plus actifs. Messieurs Hamelin et Duprey consacrent une grande partie de leur temps au comité de l'agriculture et leurs remarques sont toujours judicieuses et au point.

* * *

Nous désirons aussi attirer l'attention de nos lecteurs sur les deux députés ruthènes Messieurs Yakimischak et Hryhorczuk.

Les discours de ces messieurs sont toujours bien écoutés et ils ont déjà porté de rudes coups au ministre de l'éducation.

* * *

Nous invitons nos lecteurs à lire les rapports des procédés de la chambre dans les quotidiens de Winnipeg. Même si ces rapports sont incomplets ils pourront se rendre compte que leurs représentants ne négligent aucune occasion pour attirer l'attention de la chambre sur les questions qui sont pour eux du plus grand intérêt.

CONCERT D'ARTISTES

Le concert donné mardi dans la salle de l'école Provencher par les artistes de la troupe d'opéra San Carlo a eu, il semble inutile de le dire, un succès remarquable!

L'on nous dit que la population de Saint-Boniface doit cette faveur à l'initiative d'un de nos concitoyens d'origine italienne ainsi qu'aux directeurs de l'Union Canadienne.

A quiconque revient l'honneur nous nous faisons un devoir d'offrir nos remerciements et nos félicitations.

Ce fut un régal dont le souvenir ne s'effacera pas de sitôt dans le coeur de la population de notre ville.

L'on nous dit, de plus, que les brillants artistes ont bien voulu donner ce concert gratuitement au profit de la souscription aux orgues de la cathédrale.

C'est un acte de générosité et de bienveillance tout a leur gloire et nous ne pouvons manquer de leur en exprimer notre plus profonde reconnaissance.

LETTRE DE S. S. BENOIT XV

Cette lettre est exceptionnellement importante. Elle l'est pour le clergé et le peuple belge d'abord, la chose est évidente. Mais elle l'est aussi en raison des principes qu'elle rappelle, pour le monde entier. C'est pourquoi nous nous faisons un devoir de la publier intégralement dans sa traduction officielle :

A Notre bien-aimé fils Désiré cardinal Mercier, du titre presbytéral de Saint Pierre aux Liens, et à nos vénérables frères les évêques de Belgique.

Benoît XV, Pape

Bien-aimé fils, vénérables frères. Salut et bénédiction apostolique.

Tandis que sévissait la guerre avec ses horreurs, et depuis la conclusion de la paix de Versailles, vous avez pu vous convaincre que Nous n'avons jamais cessé de prendre à coeur avec une paternelle sollicitude les intérêts du peuple belge, aussi rendons-Nous aujourd'hui à Dieu, auteur de tous les biens, d'immortelles actions de grâces pour la faveur qu'il Nous fait de voir les citoyens de toutes les classes sociales de votre pays reprendre avec autant de promptitude que de vigueur leur activité d'avantguerre et autoriser ainsi l'heureux espoir que la Belgique ne tardera pas à retrouver sa prospérité d'autrefois.

Cependant, vénérables frères, Nous ne pouvons vous le cacher. Nous sommes vivement préoccupé des dissensions dont Nous arrivent ici les échos et qui ont leur origine dans la "question flamande."

Il y a longtemps qu'on la discute.

Question difficile assurément et très complexe, au sujet de laquelle ni d'un côté ni de l'autre, les hommes d'un même parti ne sont d'accord sur la solution qu'elle réclame.

Nous ne voulons, Nous, vous en parler que pour autant qu'elle intéresse la religion, n'ayant devant les yeux, comme Notre devoir Nous l'impose, que le plus grand bien des âmes.

Notre prédécesseur, Léon XIII, d'heureuse mémoire, se disait animé des mêmes sentiments, lorsque le 20 août 1891, il écrivait aux évêques de Bohême et de Moravie au sujet des dissensions que, là aussi, la question des langues avait provoquées. Il ne voulait pas prendre parti dans les discussions qui s'y engageaient mais en acquite de sa charge apostolique, il entendait veiller à ce que la religion n'eût pas à en souffrir.

"Nous sommes résolu, disait-il, à ne pas trancher de controverses de l'espèce; défendre la langue nationale n'est pas chose répréhensible à la condition que l'on n'outrepasse par certaines limites; mais le principe qui est d'application quand d'autres droits privés sont en cause, à savoir que l'on ne peut en pousser la revendication au détriment de l'intérêt général, s'impose ici également.

"Aux pouvoirs publics donc appartient la mission de concilier, avec le respect de l'équité, l'intégrité des droits individuels, mais de telle sorte cependant, que le bien commun de la patrie n'en souffre ni dans son existence ni dans son développement.

"Quant à Nous, Nous Nous rendons compte que Nous avons le devoir d'empêcher avec le plus grand soin que des controverses de l'espèce ne nuisent à la religion, qu est le plus grand bien des hommes en même temps que la source de tous les autres biens."

Or donc, vénérables frères, Nous avons à coeur la même sollicitude, les mêmes raisons Nous mènent à vous rappeler que les controverses du genre de celles qui s'élèvent en Belgique sont dangereuses. Elles relâchent les liens d'affection qui doivent unir entre eux vos concitoyens, elles afaiblissent la concorde qui "grandit les institutions les plus humbles et sans laquelle les plus puissantes se désagrègent."

Et le mal le plus grave est que le clergé en s'immisçant avec âpreté et des exigences outrancières dans ces querelles y perd de sa dignité et compromet l'eéfficacité de son ministère.

Comment donc doit se comporter le clergé, non seulement dans cette question spéciale, mais d'une façon générale dans toutes les circonstances où est jugée son action? Sa ligne de conduite lui est lumineusement tracée par saint Paul dans ces paroles où l'apôtre esquisse les obligations du sacerdoce : "Le prêtre, dit-il, est retiré par Dieu de la masse des hommes et chargé de la représenter dans les choses qui concernent leur relation avec Dieu." (1) D'où il résulte à l'évidence que les devoirs du prêtre ont un caractère tout divin, et qu'en conséquence l'autorité de son ministère ne peut jamais être mise au service d'intérêts humains. Et quoiqu'il ne lui soit pas défendu d'user comme les autres citoyens de ses droits civiques, il lui est interdit néanmoins de jamais en user de manière à nuire à l'efficacité de son ministère sacré.

Que si partout et toujours le prêtre doit conformer à cette règle son action, il y est obligé d'une façon toute spéciale lorsqu'il forme le peuple à la sagesse chrétienne par l'enseignement ou par la prédication.

A vous donc, vénérables frères, de veiller sur votre clergé lorsqu'il accepte de vous la tâche d'instruire et d'élever la jeunesse. Le prêtre doit se pénétrer de la grandeur de sa mission, se former une âme surnaturelle qui transparaisse dans tout son être de façon que tous aussitôt le reconnaissent sans peine pour ce qu'il est : "Un homme de Dieu."

Afin que ce travail produise les fruits abondants que l'on est en droit d'attendre, il importe que le prêtre se montre au courant de toutes les connaissances que la société réclame de lui aujourd'hui et conquière ainsi l'estime et la confiance de ses élèves. Il importe surtout qu'il possède à la perfection la langue en usage dans les milieux divers avec lesquels ses fonctions le mettront en contact, faute de quoi le succès de son ministère serait impossible. C'est de toute évidence. Dans l'exercice de la prédiction sacrée les prêtres ont pour unique objet l'explication du dogme et de la morale. Ils n'ont pas à traiter des sujets étrangers à leur mission surnaturelle, ils ont à donner toujours l'impression de gravité qui sied à un homme établi le porte-parole du Verbe divin.

Il faut donc remettre en vigueur si peut-être elles sont plus ou moins dans l'oubli, les prescriptions de la Sacrée Congrégation Consistoriale en date du 28 juin 1917, et celles contenues dans le code du Droit Canon : ces documents doivent fixer le clergé sur la mise à exécution des ordres que formule l'Encyclique *Humani generis Redemptionem.*

La presse donne pour la diffusion des idées une facilité tous les jours plus grande; son influence pour le bien et pour le mal est énorme, car elle répand avec une rapidité incroyable l'erreur aussi bien que la vérité. C'est pourquoi Nous voulons que tout le monde observe religieusement ce que stipule canon 1386 du Code du droit canonique; ce canon défend à tous les clercs, à moins qu'ils n'aient reçu au préalable le consentement de leur évêque, de publier des livres sur des sujets profanes, d'écrire dans les journaux, feuilles ou de prendre part à leur direction.

Les Séminaires sont établis pour préparer des ministres vraiment dignes de nos saints autels. Voyez donc, par-dessus tout, vénérables frères, à ce que vos Séminaires réalisent le but de leur institution.

Exercez-y une vigilance active afin que jamais n'y pénètrent des écrits quelconques qui puissent introduire dans ces saintes maisons de retraite le bruit des agitations de l'extérieur détourner les séminaristes du culte de la piété, les distraire de ce qui doit faire l'objet par excellence de leur application.

Notre prédécesseur Léon XIII le recommandait déjà dans la lettre que Nous rappelons plus haut: "Faites en sorte, disait-il, que vos séminaristes apprennent de bonne heure à s'aimer mutuellement, comme des frères dans toute la sollicitude de leur coeur. Ne viventils pas, en effet, d'une vie nouvelle supérieure à celle de la nature, issue non d'un germe issu de la mort mais de la voix du Verbe de Dieu vivant?... S'il éclate parmi eux des sujets d'agitation qui jettent le trouble dans les esprits, réprimez-les avec vigueur; sous aucun prêtexte vous ne pouvez les tolérer, car, s'il se peut faire que des aspirants au sacerdoce n'aient pas, à raison de leur diversité d'origine, la même langue ils ne peuvent avoir en tout état de cause qu'un coeur et qu'une âme."

Il existe, du reste, pour les clercs un moyen d'une efficacité indubitable de satisfaire à leur divine mission; c'est que dans leur façon de parler et d'agir, ils se laissent conduire en toute docilité par leurs pastemps. Il est inutile que que Nous Nous étendions sur ce sujet: ces principes de discipline sont connus et Nous Nous en sommes longuement expliqués dans l'Encyclique "Ad Beatissimi Principis Apostolorum", adressé par Nous au début de notre Pontificat au monde catholique. De même que le Pontife est le chef suprême de l'Eglise universelle, disions-Nous, de même les évêques sont les chefs des Eglises particulières. Tous les fidèles, donc, et en tout premier lieu les prêtres, leur doivent obéissance et soumission.

Ne méritent-ils pas dès lors, d'être taxés de cruauté, ceux qui refusant de tenir compte des difficultés immenses au milieu desquelles le malheur des temps force les évêques à exercer leur ministère pastoral ajoutent encore à leur fardeau et à leurs soucis en méconnaissant le respect et l'obéissance qu'ils leur doivent?

Au surplus, ce que Nous venons de dire du clergé de vos diocèses s'adresse tout particulièrement aux religieux. Liés comme ils le sont par une obligation spéciale de viser au sommet de la perfection, ils sont tenus de s'interdire tout ce qui les écarterait de leur solennels engagements. Obéissance donc à vos directions, tel est le devoir des uns et des autres.

Dans leur union étroite avec vous ils trouveront le moyen d'exercer au milieu des populations un apostolat fructueux entre toutes les fractions du peuple belge—car c'est le peuple belge tout entier qui a lutté pour reconquérir sa indépendance, — ils raffermiront cette union qui a valu à votre patrie la gloire qui l'auréole et sa prospérité.

Que le clergé donne l'exemple, et le peuple le suivra; il partagera ses sentiments et renoncera tout de bon à cette âpreté de langage qui à la fois offense la volonté divine, blesse la charité et la concorde.

Tandis que Nous vous communiquons ces pensées, vénérés frères, Nous n'avons en vue que le salut de tous Nos chers fils celui des prêtres surtout qui doivent être dans votre ministère vos coopérateurs. Aussi élevons-Nous les yeux vers le ciel et voulons-Nous pour tous redire à Dieu ces paroles de Jésus-Christ Notre-Seigneur : "Père Saint, gardez en votre nom tous ceux que vous m'avez donnés ... rendez-les saints Père la vérité." (Joan XII, 11-17.)

Et parce que le seul secours de la toute puissance divine peut Nous donner de vouloir et de faire le bien, Nous prions instamment le bon Dieu de bénir votre vigilance pastorale et de faire de votre clergé un instrument docile et puissant au service de sa gloire.

Que Notre bénédiction apostolique vous soit le présage de ces faveurs célestes; qu'elle vous soit aussi le gage de Notre particulière affection.

Nous vous la donnons avec bonheur et dans toute l'effusion de notre âme à vous, fils bien-aimé, à vous vénérables frères, et à vous.

Donné à Rome près Saint-Pierre, 10 février 1921, en la septième année de Notre Pontificat.

Benoît XV.

AVRIL

Protecteur du mois : Saint Vincent Ferrier

Vincent Ferrier naquit à Valence, en Espagne, le 23 janvier 1357. Son père et sa mère étaient fort recommandables par leur piété. Après avoir terminé ses premières études, Vincent commença son cours de philosophie à douze ans, et il n'en avait que quinze lorsqu'il s'appliqua à l'étude de la théologie.

Il fit des progrès rapides dans ces deux sciences; le cours de ses études étant achevé, sa famille lui laissa la liberté de choisir un état, il en profita pour prendre l'habit des Dominicains et devint bientôt un homme consommé dans les voies de la perfection. Quelque temps après sa profession, il fut chargé par ses supérieurs d'enseigner la philosophie, il n'avait pas encore vingt-quatre ans. On l'envoya ensuite à Barcelone, puis en Catalogne, à l'université de Lérida.

Pour éprouver sa vertu, Dieu permit qu'il fût assailli par de violentes tentations contre la pureté: les armes que Vincent employa contre le démon furent la prière, la mortification et la vigilance. Son coeur était perpétuellement uni à Dieu; en sorte que ses études, ses travaux, toutes ses actions devenaient une prière continuelle.

Ecoutons-le dans son "Traité de vie spirituelle", où il donne des instructions importantes à ceux surtout qui s'appliquent à l'étude: "Voulezvous étudier d'une manière qui vous soit utile, que la dévotion accompagne toutes vos études, et que votre but soit moins de vous rendre habile que de contribuer à votre sanctification? consultez Dieu plus que les livres, et demandez-lui avec humilité la grâce de comprendre ce que vous lisez. L'étude fatigue l'esprit et dessèche le coeur. Allez de temps en temps ranimer l'un et l'autre aux pieds de Jésus-Christ. Quelques moments de repos dans ses plaies sacrées procurent une nouvelle vigueur et de nouvelles lumières. Interrompez votre travail par ces prières courtes et fréquentes, nommées "jaculatoires;" que la prière enfin précède et termine votre étude. La science est un don du Père des lumières, ne la regardez donc pas comme l'ouvrage de votre esprit et de vos talents." Le saint, conformément à ses maximes, composait ses sermons aux pieds du crucifix.

Clément VIII étant mort en 1394, le cardinal Pierre de Lune fut élu pour lui succéder, sous le nom de Benoît XIII. Immédiatement après son élection, il manda Vincent à Avignon. Le saint, affligé du schisme, tâcha d'engager Benoit à y mettre fin; il n'en obtint que de belles promesses. Le saint, affligé, se retira dans un couvent de son ordre pour y mener une vie retirée; il ne voulut jamais accepter aucune dignité ecclésiastique, il demanda seulement d'être nommé missionnaire apostolique. Benoît lui donna sa bénédiction et le nomma même légat et vicaire du saint Siège.

Vincent parcourut presque tous les pays de l'Europe: les fruits qui accompagnèrent ses missions le firent regarder comme un homme suscité de Dieu. La sainteté de sa vie jointe au don des miracles, donnait encore un nouveau degré de force austère, et, malgré ses voyages, jamais il ne mangeait gras; il jeûnait tous les jours, excepté les dimanches; le mercredi et le vendredi il ne prenait que du pain et de l'eau; il ne couchait que sur la paille. Il était aidé dans les fonctions de son ministère par cinq religieux de son ordre et quelques prêtres zélés. Nous avons encore une lettre où l'on trouve plusieurs particularités concernant ses missions.

"Après avoir chanté la messe, dit le saint, je prêche deux ou trois fois par jour, n'ayant pour préparer mes sermons d'autre temps que celui pendant lequel je suis en chemin... Je me suis rendu à l'invitation pressante qu'on m'a faite d'aller en Piémont. Mes peines n'ont point été perdues, un grand nombre de Vaudois et d'autres hérétiques sont rentrés dans le sein de l'Eglise. Leurs erreurs venaient principalement d'une ignorance grossière et du défaut de prédicateurs. Je suis saisi de frayeur lorsque je pense au jugement terrible dont sont menacés les supérieurs ecclésiastiques qui vivent à leur aise dans de riches palais, tandis qu'une multitude d'âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ périssent misérablement faute de secours. Puisse le Maître de la mission envoyer de bons ouvriers! C'est la grâce que je demande sans cesse à Dieu!"

Après des travaux, des missions et des fatigues de tout genre, sa santé devint complètement épuisée, on lui conseilla de retourner dans son pays: ce qu'il fit. Bientôt après, la fièvre le saisit, il demanda les derniers sacrements qu'il reçut avec une très grande ferveur. Le dixième jour de sa maladie, il se fit lire la passion du Sauveur et récita les psaumes de la pénitence. Après quoi il expira tranquillement, le 5 avril 1419, âgé de 62 ans.

Le tombeau du saint est dans la cathédrale de Vannes.

Lord Reading aux Indes

Lord Reading, le nouveau vice-roi des Indes, aura accompli une tâche énormément ardue s'il réussit à remplir intégralement le mandat qu'on lui a confié. Il lui faut affronter un double péril: le fanatisme religieux dont les manifestations ne sont pas des moins inquiétantes, et le bolchéisme dont les tenants commencent à faire école dans la partie-est de l'immense contrée. Les institutions britanniques ne sont pas encore en danger, mais le gouvernement de la métropole a compris que les rudes assauts que subit là-bas l'influence anglaise doivent être réprimés coûte que coute et sans plus tarder. Les agissements d'un certain fakir du nom de Gandhi, qui semble n'attendre que l'heure propice pour prêcher la guerre sainte contre l'Angleterre, ne sont peut-être pas étrangers au rôle qu'on a assigné à l'éminent jurisconsulte et diplomate qu'est le vicomte Reading, et le mot attribué à Napoléon qui voulait que l'Inde fût le "talon d'Achille" de l'Empire britannique paraît avoir pris un caractère de très haute actualité. Il est aussi le sujet de fort salutaires réflexions. Le succès ou la faillite de la mission Reading dira si oui ou non les Indes constituent la partie vulnérable de la Grande-Bretagne. Il ne faut pas croire, cependant, que c'est un combat singulier qui s'offre au monde civilisé avec, pour théâtre, l'ancien empire d'Alexandre et pour champions lord Reading et le moine Gandhi, surnommé "l'homme à la langue astucieuse": mais celui-ci exerce quand même une souveraineté morale incontestable sur des millions d'individus, e tles menées de ce personnage mystérieux qui va, stoïque et déguenillé, par les cités et par les bourgs, ne laissent pas indifférents ceux qui suivent la marche des événements politiques chez les Indous. Gandhi considère comme une malédiction tout ce qu'apporte en son pays la civilisation européenne; les sciences modernes, les inventions du siècle ne sont qu'une manifestation nouvelle de l'Esprit mauvais. C'en est déjà assez pour pousser aux pires excès les peuples de l'Inde, dont le caractère superstitieux et primitif peut concevoir et provoquer les plus graves bouleversements. Et l'esprit nationaliste, auquel ne manque pas de faire appel le farouche Gandhi, constitue dans le jeu de ce dernier un atout formidable dont il saura bien faire usage au besoin. Gandhi ne connait que son pays, mais il le connait à fond. C'est un avantage incontestable qu'il possède sur Reading, le fin diplomate que le Foreign Office, dans son rêve de paix définitive, a chargé d'aller porter la guere politique dans l'immense empire des Indes. — (*La Presse*).

LA SOCIETE DES NATIONS COUTE CHER

Genève — Le secrétariat financier de la société des nations annonce que tous les membres de la ligue ont soldé promptement leurs contributions. Son rapport établit que 97 1-2 pour cent des 297,-029 livres sterling, représentant le premier budget de la ligue, ont été payés et qu'à l'exception de l'Argentine, du Paraguay et de Salvador, tous les pays seront acquittés de leurs obligations.

Jusqu'ici un total de 7,360,000 francs en or a été payé sur le deuxième budget de 10 millions de francs. Dix-neuf des quarante membres ont payé intégralement et dix on versé des acomptes.

Bien que les avis demandant le paiement des contributions de 1921 n'aient été envoyés qu'en janvier dernier, six pays se sont déjà entièrement acquittés et la plupart des autres ont indiqué la date à laquelle ils enverraient leur remises. Le budget de 1921 s'élève à 21,350,000 francs en or.

HARDING AGITE DES PROBLEMES TRES DIVERS

Washington. — Le président Harding a discuté au long hier avec son cabinet d'importants problèmes financiers et industriels s'échelonnant depuis les prêts aux pays étrangers jusqu'à la situation industrielle domestique.

Aucune conclusion définitive n'a été arrêtée et, entre autres, la question ferroroviaire n'entrera dans la voie des solutions définitives qu'une fois que le cabinet aura recueilli de plus amples informations.

Vu l'approche de l'échéance des intérêts sur les prêts faits à l'Europe, cette question est passée au premier plan. On croit comprendre que le président a parlé de la possibilité de les convertir en quelque genre d'obligations à longs termes, mais que toute décision à ce sujet a finalement été réservée.

Le président a travaillé à la solution du problème des voies ferrées en utilisant une série d'informations produites par les Commissions du commerce entre états et du travail ferroviaire. Bien que la question ait fait quelque progrès, on a appris à l'issue de la séance que le cabinet attendait d'être mieux informé pour adopter une ligne de conduite définitive.

Finalement, dans cette étude général de la situation industrielle, le cabinet a attaché une importance particulière à la production agricole.

La Population de la Ville de Paris

Paris.—D'après les calculs basés sur les rapports du recensement le nombre des habitants de Paris n'a pas augmenté autant qu'on le croyait. Le manque de logements faisait penser que la population avait énormément augmenté. En 1911, on comptait dans les murs de la capitale 2,888,110 habitants. Les premiers rapports du recensement indiquent que le chiffre de 3,000,000 n'a pas encore été atteint. Le manque de logements est plutôt dû à la transformation des maisons en magasins ou bureaux qu'à l'augmentation de la population. L'augmentation de la population a été plus forte dans les faubourgs qui comptent près de 1,500,000 habitants.

La beauté des campagnes demeurées fidkles à la foi

On a fait, du paysan, beaucoup de portraits non ressemblants, et cela ne date pas d'hier... On a exagéré ses défauts, car il en a. Je voudrais essaer de montrer, non le mondèle purement idéal de cette grande famille française, mais le type supérieur qui a été réalisé dans de nombreuses provinces. Et je connais encore, Dieu merci, des hommes qui ressemblent à celui que je vais peindre. Je ne considérerai que le laboureur des trres fortes, celui qui tenait la charrue, faisait ses semailles et récoltait son froment.

Il avait une vie rude, tout de vigilance et de lutte contre l'innombrable ennemi de son bien: il en gémissait et l'aimait tout ensemble, et s'il s'enrichissait, il voulait rester pauvre de maison et pauvre de vêtement, pour augmenter le nombre de ses boeufs ou celui des champs. Il avait l'esprit lent, mais tout à fait solide, judicieux, hardi dans la riposte, et instruit dans les deux choses nécessaires: les éternelles et celles de son état. Il n'était point servile, parce qu'il avait une conscience; mais il avait le respect de sa hiéarchie étant prince lui-même dans sa famille et dans sa ferme. Vis-à-vis de celui qu'il appelait "notre maître", son indépendance était grande. Il savait la montrer, mais entre eux l'amitié n'était pas rare. S'il acceptait un menu cadeau, il remerciait, la semaine suivnte, avec une couple de poulets, une motte de beurre ou une oie grasse. Il ne changeait guère de ferme et demeurait sur le même sol, entre les mêmes haies, devant le même horion. J'ai entendu un de ces anciens faire cette réponse. Quelqu'un lui disait :

— Eh! maître Thibault, vous devriez envoyer un échantillon de vos terres au laboratoire, pour les faire analyser.

— Il n'y a pas besoin, monsieur, eles parlent toutes seules.

Pour lui, en effet, elles parlaient; il les comprenait; il avait même, obscurément et certainement une idée de la beauté de la campagne. Surtout, le paysan avait l'intelligence traditionnelle de la foi. C'est de son sang, mille fois baptisé, que sont sortis et que sortent encore les prêtres de nos paroisses, et nos religieuses, qui ne sont autre chose que la glorification du paysan par Dieu lui-même. Cet homme mourait en paix, laissant à quelqu'un de ses fils le plus beau des métiers, celui qui dépend le moins des hommes, le soin et l'amour de la terre que le feu ne dévore pas, de la terre qui na' pas de grèves, et où il n'y a plus de sujets de pensées que les livres n'en ont dit depuis le commencement du monde. Ce paysan-là, je le répète, je l'ai connu, je le connais. Et, récemment, écrivant sur l'album d'un Canadien français, je traçais ces lignes :

"Frères cnadiens, nés du sang des provinces que je connais bien, Anjou, Maine, Vendée, Normandie Bretagne, ou Poitou, restez dignes de cette bonne maison d'où vous sortez, la famille paysanne ancienne, la plus solide la plus tendre, la plus laborieuse, la plus parce qu'elle était chrétienne dans les moëlles. Dévenloppez-vous dans le sens de vos origines. Et, si vous doutiez de votre noblesse venez voir ce qui nous en reste dans les campagnes demeurées fidèles à la foi : c'est plus beau que tous les musées d'Europe.—René BAZIN, de l'Académie française.

CITY OF ST. BONIFACE

PROMULGATION OF BY-LAWS

NOTICE is hereby given that the Council of the City of St. Boniface has passed and approved of the different by-laws hereinafter mentioned.

No. 1267—Authorizing assignement of Tax Sale Certificate of Lot 554, Except 10 feet, DGS 76 Plan 224 to Hector McLean.

No. 1268—To open a certain lane through Lots in Block 33, DGS 80|89, Plan 386.

No. 1269—To open a public lane across Lot "G" as shewn on a plan of the R.C.M.P. in Manitoba, registered in the Winnipeg Land Titles Office as No. 433, and to open a public lane across part of Lot 309, as shewn on a plan of the R.C.M.P., in Manitoba, registered in the Winnipeg Land Titles Office as No. 433.

No. 1270—To authorize an assignment of Tax Sale Certificate to Malvina D. Bernier, of the W.½ of Lot 1049, R.C. M.P. Plan 76.

No. 1271—To authorize an assignment of a Tax Sale Certificate to Gustave Arthur Rocan of of Lot 2, Block 3, R. C.M.P. Plan 1239.

No. 1273—To determine the "Business Assessment" to be made upon the Corporations, Companies, individuals or Partnerships, liable thereto, and the "Business Tax" to be levied on said Assessment.

No. 1274—Authorizing the transfer to John Orr Newton of Lot 7, in Block 34, DGS 80, 81, and 89, St. Boniface, Plan 386.

No. 1275—To enble the City of St. Bonifce to borrow from Banque d'Hochelaga $600,-000.00.

No. 1276—To create a lebt of One Hundred and Fifty Thousand Dollars ($150,000.00), by the issue of debentures for the purpose of paying a portion of the cost of the construction of a bridge across the Red River from the City of St. Boniface to the City of Winnipeg, commonly known as "The New Provencher Bridge".

No. 1277—To incur and create a debt to raise the amount necessary to pay the cost of further extending its waterworks system by the purchase and installation of new plant, water pipes, services and appliances and the work of excavation and construction, such debt to be in the amount of Fifty Thousand Dollars ($50,000.00).

No. 1278—To provide for assessment by special rate the cost of making a 20 ft Bitulithic pavement on Archibald St., between pavement on Marion street and South side of Rue Planquet.

No. 1279—To provide by special rate the cost of making a concrete pavement on Messier street, from the pavement on Messier Street, from the pavement on Archibald St., East to the first main-line track of the Canadian Pacific Railway.

No. 1280—To amend By-Law No. 1140. respecting licenses.

All persons are hereby required to take notice that any one desirous of applying to have such by-laws or any of them, or part thereof quashed, must make his application for that purpose to a Judge of the Court of the King's Bench sitting in Chambers, within two weeks next after publication of this notice, once a week, for three successive weeks in the newspaper called "Le Manitoba", or he will be too late to be heard in that behalf.

By Order,
Ernest GAGNON,
City Clerk.

St. Boniface, Man.
March 21st, 1921.

Notes Locales

La Maison Allaire & Bleau à nouvellement reçu un bel assortiment de 25 nuances de peinture à l'eau (Alabastine) pour décoration des murailles et plafonds.

* * *

Ce soir assemblée de la chambre du commerce de Saint-Boniface.

* * *

M. A.-J.-H. Dubuc, avocat, est parti aujourd'hui pour Montréal où il doit épouser Mademoiselle Yvonne Dorion.

* * *

Ce soir séance au Collège de St-Boniface. Sujet : "Le triomphe de Jeanne d'Arc."

* * *

Les statistiques vitales de Saint-Boniface pour le mois de mars sont : naissances : garçons, 20; filles, 18; un total de 38 à comparer avec 40 en janvier et 30 en février.

Il y a eu 6 mariages; 36 décès; mais de ces décès 10 seulement étaient des résidents de Saint-Boniface.

* * *

L'on travaille toujours au pont Provencher; comme disait quelqu'un: "C'est une vraie job!"

* * *

La Maison Allaire & Bleau, 568 Avenue Taché à dernièrement reçu un assortiment complet de peintures Sherwin Williams pour plancher et décoration au dedans et au dehors, ainsi que teinture à l'huile et au vernis.

* * *

Quoique l'eau monte toujours d'une façon inquiétante l'on ne craint pas d'inondation cette année.

LA CHINE VEUT ETRE RESPECTEE

Pékin.—Deux divisions de troupes chinoises ont reçu l'ordre de se rendre à Urga, la plus importante ville de la Mongolie septentrionale, dans le but de combattre les bandits et de rétablir le prestige militaire de la Chine, dans cette région. Un bulletin du ministère des affaires étrangères dit que la Chine ne tentera pas de reprendre si juridiction sur la Mongolie, juridiction qui fut établie en 1918 par le général Hsou-Chou-Cheng; car le gouvernement actuel n'a jamais complètement approuvé cet acte. La Chine s'en tiendra à l'entente russo-chinoise de 1913.

EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION D'EDUCATION

Les généreux donateurs voudront bien agréer nos sincères remerciements

ST-EUSTACHE

Mlle Donalda Champagne	$10.00
M. le curé Bastien	5.00
M. Alex. Allard	5.00
M. Francis Durocher	5.00
M. W. Desjardins	2.00
M. Hermann Laramée	2.00
M. C. A. Allard	2.00
M. John Albert	2.00
M. Charles Préfontaine	2.00
M. Ant. de Margerie	2.00
M. Ferdinand Boivin	1.00
M. Albert Laramée	1.00
M. Emery Leclair	1.00
M. Charles Lussier	1.00
Mme Charles Lussier	1.00
M. le Docteur Marsolais	1.00
Mme Marsolais	1.00
M. Ferd. Moreau	1.00
M. Théo. Rivard	1.00
Mlle Agnès Carrière	1.00
M. Raymond Sénécal	1.00
M. Pierre Leclerc	1.00
M. Wilfrid Legault	1.00
M. Josaphat Ménard	1.00
M. Henri Lachance	1.00
M. Louis Chabot	1.00
M. Agapit Sénécal	1.00
M. Alphonse Sénécal	1.00
M. Joseph Houle	1.00
M. Borromée Préfontaine	1.00
M. D. Beaudin	1.00
M. Albert Gauvin	1.00
M. François Létourneau	1.00
M. Amédée Beaudin	1.00
M. John Bremner	.50
M. Ludovic Moreau	.50
M. Fr. Albert	.50
M. J. Lussier	.50
M. Harry Picard	.50
M. Domina Létourneau	.50
M. J. B. Paul	.50
M. Ménard	.40
M. Siméon Lussier	.25
M. Henry Houde	.25
M. Ernest Picard	.25
Mlle Mathilde Houde	.25
Mlle Cécile Houde	.25
Mlle Bertha Houde	.25
M. Nap. Lussier	.10
Mlle Rosalie Lussier	10
M. Eustache Lussier	.10
M. P.-E. Spénard	.10
	$64.05
Somerset	$75.00
La Salle	$10.00

UNION METISSE

Une assemblée des membres de l'Union Nationale Métisse de Manitoba, setiendra à la résidence de M. Joseph Riel, à Saint-Vital; dimanche le 17 avril 1921, à 2 heures de l'après-midi.

Les membres du Comité Historique sont priés d'une manière toute spéciale d'assister à cette réunion, afin de discuter des questions d'intérêt historique. Très important.

—Le Secrétaire Général.

L'opinion d'un homme d'Etat

A la classe ouvrière, il faut un capital dont la rente soit fixe et certaine, et puisse s'accumuler à son profit, sans soins et sans surveillance de sa part : un capital, qui, quelque minime qu'il soit, ne reste jamais inactif, jamais stérile entre ses mains; un capital qui, tout en produisant une rente fixe et invariable, puisse rentrer au premier signe, au premier appel d'une nécessité quelconque, chaque mois, chaque semaine, chaque jour un capital, enfin qu'il ne soit pas nécessaire d'accumuler et de grossir avant de le placer, mais qui se place à mesure qu'il se gagne qui s'épargne pour ainsi dire goutte à goutte, pour former ainsi insensiblement à son possesseur un trésor en réserve, où il aille puiser selon ses nécessités, Aucun autre mode de placement ne peut s'adapter aussi bien à la situation sociale de l'ouvrier. Une maladie. une cessation de salaire, un enchérissement des denrées, un accroissement de famille, l'acquisition d'outils du métier, un mariage, un mobilier à créer, tous ces évènements de la vie peuvent la le retirer en tout ou en partie. La mettre dans le cas de recouvrir à chaque instant à son capital et de terre, le commerce, les prêts sur hypothèque, ne remplissent pas pour lui ces conditions, parce qu'une fois placé ainsi, son capital ne serait plus disponible, et à l'heure du besoin il serait obligé de recourir lui-même à des emprunts onéreux.

Vous donc, ouvriers, laboureurs, employés, vous tous qui vivez d'un salaire mensuel ou quotidien, apportez chaque semaine chaque mois, quelques sous à la caisse productrice ouverte pour vous et vous aurez les fruits de votre prévoyance et de votre travail toujours prêt à rentrer dans vos mains, grossi par le temps, accumulé par l'intérêt; vous viendrez à l'heure du besoin puiser dans le trésor que vous vous serez préparé: il vous rendra toujours plus que vous ne lui aurez compté.—*Le Messager de St-Michel.*

Courage d'un jeune ouvrier

Une maîtresse de maison ayant cru flatter les ouvriers qu'elle employait, en leur préparant des aliments gras un vendredi, sous prétexte qu'elle avait une permission spéciale de M. le curé, un jeune homme de seize ans à peu près ne craignit pas de dire en s'asseyant à table : "Madame, je ne connais pas votre permission, et il me serait plus difficile d'y croire et de la vérifier, que de manger mon pain sec aujourd'hui. Je vous prie bien de vouloir me permettre d'aller chercher et de faire cuire des oeufs. Ma conscience ne pourrait digérer la viande que vous nous servez."

Cette seule parole suffit pour remporter la victoire. La maîtresse de maison s'exécuta avec empressement pour satisfaire au désir de cet excellent ouvrier, si ce n'était pour satisfaire à la foi de l'Eglise.

Il nous suffirait de quelques caractères franchement décidés comme, pour faire reculer de honte bien des scandales et des lâchetés. Ayons tous la sainte audace de la vertu, en face de ceux qui ont la triste audace du désordre. Voilà le bon emploi de la sage et vraie liberté. — *La Semaine Religieuse de Langres.*

Fiasco Anglican de l'Unité

(*Semaine religieuse de Québec*)
(Suite et fin)

Il nous reste, aujourd'hui, à étudier plus en détail le programme d'unité religieuse de la Conférence de Lambeth à la lumière de la foi et de la raison.

Dès le premier paragraphe de l'article VI du fameux programme, où les 252 "évêques" anglicans exposent "à tout le peuple chétien" les conditions de l'unité visible" de l'Eglise, le lecteur, catholique ou non, croyant ou non, se met tout de suite, s'il est logique, à la recherche dans la déclaration anglicane du fondement de cette "unité visible", qui doit être, lui aussi, comme l'Eglise elle-même et comme son unité, bien visible aux yeux des hommes. Or, l'"encyclique" de Lambeth nous énumère comme fondements de l'unité religieuse de tous les chrétiens, à part le vague "ministère reconnu de tous", les Saintes Ecritures, les Symboles de Nicée et des Apôtres, les sacrements de Baptême et d'Eucharistie, toutes choses sacrées sans doute, mais sur lesquelles les chrétiens sont incapables de s'accorder depuis la Réforme. Et pour ne parler seulement que du texte évanglique de l'institution de l'Eucharistie, il y a, chez les protestants, au moins cent interprétations différentes, et souvent contradictoires, de cette parole capitale de Jésus-Christ : *Ceci est mon corps; ceci est mon sang.* De même pour ce qui regarde les paroles de l'institution du sacrement de l'Ordre : *Faites ceci en mémoire de moi,* les protestants sont tellement divisés sur son interprétation que les trois quarts des sectes réformées les répudient, et nient absolument l'institution du sacerdoce par oNtre-Seigneur. Et les "évêques" de la Conférence de Lambeth ne trouvent rien de mieux que de sacrifier cette doctrine fondamentale de Jésus-Christ, ou plutôt d'y faire une allusion très vague et vide de sens, pour amener à leur projet d'unité les protestants qui répudient la théorie anglicane de l'épiscopat.

Voici donc le dilemme où se sont acculés les "évêques" de la Conférence de Lambeth : ou reconnaître l'unique fondement de l'unité religieuse des chrétiens posé par Jésus-Christ lui-même : *Pierre, tu es pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise; et les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle;*—ou bien ignorer ce fondement divin de l'Eglise de Jésus-Christ et de son unité, et livrer encore une fois à la dispute et à la contradiction des hommes l'interprétation des vérités nécessaires au salut de l'humanité. Les "évêques" de Lambeth ont reculé devant l'acceptation intégrale de l'enseignement formel de Jésus-Christ, et ils sont restés dans l'erreur, "pire que la première" puisque, non seulement ils ont de nouveau répudié la "pierre angulaire" de l'unité posée par le divin Fondateur de l'Eglise, mais ils ont gravement affaibli quelques-unes des traditions les plus sacrées de leur Eglise anglicane : leur Credo de 1921, qu'ils cherchent à imposer en ce moment au monde chrétien, est déjà en effet substantiellement différent de celui qu'ils proposaient comme base d'unité chrétienne, il y a trente ans, dans leur fameux "Chicago-Lambeth Quadrilateral". A ce compte-là, les tenants anglicans du mouvement d'unité religieuse pourraient tout aussi bien ignorer la parole de Jésus-Christ : Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni, et ils seraient sûrs d'amener à eux la secte protestante des Mormons de l'Utah. Mais cett "unité religieuse", que l'on veut opérer aux dépens de l'enseignement fondamental de l'Evangile, mérite-t-elle vraiment le beau nom d'unité religieuse? Nous croyons, au contraire, que le nom d'anarchie lui convient en propre. Comment, en effet, ce plan bâtard d'Unité chrétienne, où les anglicans voudraient voir se fusionner, dans un chaos d'opinions contradictoires et irréconciliables, catholiques, méthodistes, mormons, anglicans, Grecs schismatiques, congrégationalistes, presbytériens, "christian scientists", vieux-catholiques, calvinistes et cent autres sectes nées du libre examen protestant, comment, disons-nous., ce plan bâtard pourrait-il ne pas aboutir à l'anarchie doctrinale la plus complète et la plus lamentable, alors qu'on a pris soin d'en écarter délibérément l'idée même d'une autorité suprême et décisive?

Aussi, les plus intelligents protagonistes de ce projet ridicule d'unité religieuse sont bien forcés d'en reconnaître l'inanité. C'est ainsi que l'archevêque" anglican d'York (Angleterre) déclarait récemment : "Tous les efforts vers la réunion ont abouti à une impasse. En hommes sages, on doit essayer de trouver quelque nouvelle route pour en sortir, et effectuer un nouveau départ" (cf. "Tablet" de Londres, 19 février 1921). Evidemment, ce n'est pas en soustrayant des vérités et en additionnant des erreurs qu'on peut jamais arriver à la vérité intégrale.

La route que cherche si péniblement l'"archevêque" d'York pour arriver à l'unité religieuse lui a été indiquée clairement, il n'y a pas longtemps, par l'un de ses collègues américains, l'"évêque" anglican du Delaware, le Rév. Kinsman, qui explique ainsi, dans un récent numéro de la revue *Current Spring,* pourquoi il s'est converti au catholicisme : "Rome est la seule Communion de la Chrétienté qui suggère prima facie l'idée de l'universalité en acte, la seule qui possède une doctrine réalisable sur l'Eglise. L'individualisme, qui est le principe générateur du Protestantisme, ne donne aucun fondement à l'Eglise; ni le nationalisme, lequel est à la base de l'organisation non seulement des Eglises d'Angleterre et de Suède, mais encore des Eglises Orthodoxes d'Orient: ni l'épiscopat, tant que l'épiscopat est considéré comme une entité séparable en groupes détachés. Si les groupements nationaux peuvent se séparer de l'unité catholique et rester Catholiques, ainsi peuvent le faire les groupements moindres. En réalité, le principe qui justifie l'isolement national et provincial justifie logiquement l'isolement diocésain: ce qui fait de chaque Evêque Catholique le noyau d'un schisme possible. Cette conclusion est absurde, comme l'est aussi son extension, laquelle identifierait la Catholicité avec l'infaillibilité individuelle de chaque prêtre... Jugée par ses résultats, que j'ai observés en Amérique, la Communion Romaine est l'exemple unique de la Catholicité en acte."

La vaste tentative d*Union des Eglises chrétiennes* ne pouvait donc aboutir logiquement qu'à cett conclusion de l'ancien "évêque" anglican du Delaware: il n'y a qu'une seule Eglise catholique, celle que Jésus-Christ, a fondée, pour durer jusquà la consommation des siècles, sur le roc inébranlable de Pierre le Romain, principe et rempart de toute unité religieuse.—"Toutes les Eglises séparées du Saint-Siège, écrivait Joseph de Maistre, dont nous venons de fêter le centenaire (1754-1821), peuvent être comparées à des cadavres gelés, dont le froid a conservé les formes... Ce froid est l'ignorance. Dès que le vent de la science, qui est chaud, viendra souffler sur ces Eglises, il arrivera ce qui doit arriver suivant les lois de la nature : les formes antiques se dissoudront, et il ne restera que la poussière.. Aucune religion, excepté une, ne peut supporter l'épreuve de la science... La science est une espèce d'acide qui dissout tous les métaux, excepté l'or."

Les anglicans ont voulu appliquer leur science à faire l'unité religieuse de la chrétienté, et ils sont retombés encore plus lourdement dans la poussière des contradictions humaines, tandis que l'or de la vérité catholique est sorti du creuset de l'épreuve brillant toujours du même éclat. — *Antonio Huot,* ptre.



CITE DE ST-BONIFACE

AVIS RE ARRERAGES DE TAXES

La vente des terrains pour arrérages de taxes aura lieu vers le 30 avril prochain.

Tous les terrains sur lesquels il y aura plus d'une année d'arrérages seront vendus à cette date; la préparation de cette liste est déjà commencée et ce travail sera terminé vers le 15 mars. Si vous avez des paiements à faire veuillez communiquer immédiatement avec le trésorier ou avant cette date afin d'éviter les frais.

Le trésorier est authorisé à recevoir des paiements en à compte.

J. C. DUSSAULT,
Trésorier.

A NOS ABONNES

"NOS ABONNES SONT PRIES DE REFERRER A L'ETIQUETTE D'EXPEDITION AFIN DE CONSTATER SI LEUR ABONNEMENT EST EN REGLE OU S'IL EST DU. S'IL Y A ERREUR, NOUS LES PRIONS DE NOUS EN NOTIFIER. SI L'ABONNEMENT EST DU, NOUS LEUR SERIONS TRES RECONNAISSANT DE BIEN VOULOIR NOUS EN ENVOYER IMMEDIATEMENT LE PAIEMENT."